ARRONDISSEMENT DE VICHY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 08 MARS 2018

d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy

Communautaire de Vichy Communauté - Communauté

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77 Présents : 65

Votants: 75 (dont 10 procurations)

N°22 C/

OBJET:
OFFICE DE
TOURISME
INTERCOMMUNAL

REALISATION D'UN GUIDE DU ROUTARD SUR LE PAYS DE VICHY AUVERGNE

Rendue exécutoire:

Transmise en Sous-Préfecture

2 0 MARS 2018 Publiée ou notifiée

r ubnee ou notytee le : 2 0 MARS 2018 Communauté, en session, sous la présidence de Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.

Présents:

Le Conseil

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - F. SZYPULA - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES - P. MONTAGNER - I. DELUNEL - J. TERRACOL (à partir de la question n°36), Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD – J. JOANNET - F. DUBESSAY – N. RAY – J. ROIG - J.M. GUERRE – C. CATARD – C. SEGUIN – F. SEMONSUT – P. COLAS – R. LOVATY – A. CORNE – A. DAUPHIN – F. HUGUET - J. COGNET - P SEMET - JY. CHEGUT – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – JM. BOUREL – N. COULANGE – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – JD. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI – C. DUMONT – M. CHARASSE – E. GOULFERT – M. GUYOT – A. CHAPUIS - M. MERLE - P. BONNET – C. GRELET – G. MAQUIN (jusqu'à la question n°18) – C. MALHURET (à partir de la question n°9) – E. VOITELLIER – YJ. BIGNON - MC. STEYER - B. KAJDAN - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL - S. FONTAINE - JL GUITARD - F. SKVOR - C. POMMERAY - M.J. CONTE – JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

<u>Absents ayant donné procuration</u>: M. J. TERRACOL à M. CHARASSE (jusqu'à la question n°35), Vice-Président.

Mmes et MM. J.P BLANC à M. AURAMBOUT – C. BERTIN à AG. CROUZIER – B. BAYLAUCQ à A. CORNE - H. DUBOSCQ à JS. LALOY - J. BLETTERY à F. SZYPULA - C. BOUARD à B. AGUIAR – G. MAQUIN à C. GRELET (à partir de la question n°19) - C. MALHURET à F. AGUILERA (jusqu'à la question n°8) - MO. COURSOL à M. JIMENEZ – C. LEPRAT à B. KAJDAN, Conseillers Communautaires.

<u>Absents excusés</u>: M. F. BOFFETY – W. PASZKUDZKI, Conseiller Communautaire.

Secrétaire: M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2221-1, L2224-1 et l'article L.5216-5 modifié par la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République imposant le transfert obligatoire aux intercommunalités de la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » au 1^{er} janvier 2017,

Vu le code du tourisme et notamment les articles L.133-1 à L.133-3 et L.133-4 à L.133-10,

Vu la délibération n°22 du 8 décembre 2016 validant le principe de la création d'un Office de Tourisme Intercommunal venant notamment se substituer aux trois offices de tourisme non situés dans une station classée de tourisme (Billy, Cusset, Montagne bourbonnaise) et transformant ces trois offices de tourisme ainsi repris en bureaux d'information touristique,

Vu la délibération n°7 du 2 février 2017 portant notamment adoption des statuts de l'OTI,

Considérant l'appel à manifestation d'intérêt lancé en novembre 2017 par l'association nationale des PETR et des Pays en partenariat avec Hachette pour la réalisation de Guides du Routard en 2019,

Considérant que la candidature déposée par le Pays de Vichy Auvergne a été retenue,

Considérant que l'OTI de Vichy Communauté jouera un rôle majeur dans ce projet et est le mieux à même de porter cette réalisation,

Considérant la répartition envisagée des ouvrages entre les territoires partenaires et leurs contributions respectives :

			prix revient	recettes	rachat 2€ à	ventes à 4,9€
	exemp	part	3,46 TTC	publicitaires	ОТІ	TTC
Vichy communauté	8000	53%	27 680,00 €	12 800,00 €		39 200,00 €
ALT plaine de	2000	13%	6 920,00€	3 200,00€	4 000,00 €	9 800,00€
Pays de Lapalisse	1000	7%	3 460,00€	1 600,00€	2 000,00 €	4 900,00 €
Gannat – Ebreuil –				3.000		
Saint Pourçain	2000	13%	6 920,00€	3 200,00 €	4 000,00 €	9 800,00€
Donjon – Varennes	2000	13%	6 920,00€	3 200,00€	4 000,00 €	9 800,00€
	15000	100%	51 900,00€	24 000,00€	14 000,00 €	73 500,00€

Considérant l'avis favorable du conseil d'exploitation de l'OTI du 18 décembre 2017,

Propose au conseil Communautaire :

- Que l'OTI de Vichy soit le porteur du projet et le coordinateur technique de l'opération, sous réserve que les territoires partenaires se soient engagés par délibération sur les conditions de réalisation du projet et leurs incidences notamment financières,
- Qu'une une participation financière de 2 € par exemplaires soit demandée aux partenaires afin de réduire la charge d'autofinancement de l'OTI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- approuve ces propositions,

- autorise M. le Président à signer tout document relatif à cette opération et notamment ceux formalisant nos engagements vis-à-vis d'Hachette et des territoires partenaires,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

...,...

e Président,

rédéric Aquilera

Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 08 mars 2018.

Les Conseillers Communautaires présents on signé au registre.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 22 C/ DU CONSEIL COMMUNAUTIRE DU 8 MARS

Objet de l'acte : 2018 - OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL - REALISATION D'U
GUIDE DU ROUTARD SUR LE PAYS DE VICHY AUVERGNE Date de décision: 08/03/2018
Pate de réception de l'accusé 20/03/2018
de réception :
Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20180308-08MAR2018_22C-DE Nature de l'acte : Délibération
Matières de l'acte : 8 .9
Domaines de competences par themes
Culture
Date de la version de la 19/04/2017
classification: Nom du fichier: 22 C.pdf (99_DE-003-200071363-20180308-08MAR2018_22C-DE-
1-1_1.pdf)